Conseil communal du 18 février 2025

Notes de synthèse

Séance publique

1. *LYCEE CHARLES PLISNIER : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL DE PARTICIPATION :*

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé au Conseil de prendre acte de la désignation d'un représentant de la Ville au Conseil de participation du Lycée Charles Plisnier de Saint-Ghislain.

2. *SOCIETE TERRIENNE DE CREDIT SOCIAL DU HAINAUT : REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :*

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé au Conseil de prendre acte de la désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration de la Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut.

3. *SWDE (SOCIETE WALLONNE DES EAUX) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION :*

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé au Conseil de prendre acte de la désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil d'exploitation de la succursale Haine de la SWDE (Société Wallonne des Eaux).

4. *INTERCOMMUNALES : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AUX ASSEMBLEES GENERALES :*

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé au Conseil de prendre acte de la désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale des intercommunales suivantes :
- IDEA
- IRSIA.

5. *PATRIMOINE : CO-PROPRIETE RESIDENCE GALMER - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE :*

Suite à l'installation du nouveau Conseil communal en date du 2 décembre 2024, il est proposé au Conseil de désigner de M. BRICQ Jérémy, Echevin en charge de l'Aménagement du Territoire, l'Urbanisme, la Propreté publique, l'Environnement, la Jeunesse, le Conseil communal des Enfants, les Cultes et les Mouvements patriotiques, en qualité de représentant de la Ville au sein de la co-propriété.

Notes de synthèse

6. *ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAL ET ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT : CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES COMMUNES ET DES PROVINCES - CONFIRMATION DE L'ADHESION ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR L'ASSEMBLEE GENERALE :*

Il est proposé au Conseil de :
- confirmer son adhésion au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces en tant qu'organe de représentation et de coordination des communes et des provinces organisant de l'enseignement fondamental ordinaire, secondaire artistique à horaire réduit et spécialisé (fondamental et secondaire)
- désigner son représentant au sein de l'Assemblée générale.

7. *JETONS DE PRESENCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX ET MEMBRES DES COMMISSIONS : MODIFICATION DU MONTANT :*

Il est proposé au Conseil de fixer la valeur du jeton à 120 EUR brut non indexé et de rattacher ce montant à l'indice-pivot 138,01 du 1er janvier 1990 ainsi que sur le fait que deux ou plusieurs réunions par jour ne prométitent qu'un seul jeton par jour.

8. *RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LES FRAIS CONSENTIS AUX BOURGMESTRE ET ECHEVINS :*

Il est proposé au Conseil de prendre acte du listing établi par la Direction financière et faisant état des remboursements effectués au 31 décembre 2024 aux Bourgmestre et Echevins et ce, suite à ses décisions du 22 janvier 2024 relatives à l'octroi aux membres du Collège communal de frais de parcours, de téléphonie et de connexion Internet pour l'année 2024.

9. *FRAIS DE TELEPHONIE 2025 DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS :*

Il est proposé au Conseil d'accorder, aux Bourgmestre et Echevins, le remboursement mensuel des frais de communications de service de téléphonie fixe ainsi que les frais de connexion Internet avec un maximum de 50 EUR/mois, à partir du 1er janvier 2025, sur base d'une déclaration de créance accompagnée d'un justificatif des coûts réels des communications.

10. *FRAIS DE DEPLACEMENT DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS 2025 :*

Il est proposé au Conseil d' :
- autoriser les Bourgmestre et Echevins à utiliser leur véhicule personnel pour effectuer des déplacements dans le cadre des attributions qui leur ont été confiées
- accorder le remboursement des frais de déplacements de service effectués par les Bourgmestre et Echevins avec un contingent de 4 000 km.

11. *CONSEILLER EN ENERGIE : RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL 2024 - PRISE D'ACTE :*

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance du rapport d'activités annuel 2024 du Conseiller en énergie.

Notes de synthèse

12. *CREATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF RELATIF AU BIEN-ETRE ANIMAL : MANDATURE 2024-2030 - APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver :
- la création d'un Conseil consultatif communal du bien-être animal et à charger le Collège communal de lancer un appel public aux candidats
- le Règlement d'Ordre Intérieur.

13. *RENOUVELLEMENT DE LA CCATM ET APPROBATION DU R.O.I. :*

Il est proposé au Conseil de :
- renouveler la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCCATM) et à charger le Collège communal de lancer un appel public aux candidats conformément aux articles D.I.8 et R.I.10-2 du CoDT
- approuver le Règlement d'Ordre Intérieur.

14. *ZACC DITE TERRIL 33 : AVANT-PROJET DE SCHEMA D'ORIENTATION LOCAL ET CONTENU DU RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES - APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil de :
- acter que le besoin de mise en œuvre de la ZACC dite "Terril 33" est suffisamment démontré via l'avant-projet de SOL.
- marquer son accord sur l'analyse contextuelle, le périmètre ainsi que les objectifs généraux et thématiques présentés dans ledit avant-projet de SOL.
- marquer son accord pour que soit poursuivie la procédure relative à l'élaboration de l'avant-projet de SOL.
- fixer les informations que contiendra le rapport sur les incidences environnementales (R.I.E.) conformément à la proposition de contenu du R.I.E. du Schéma d'Orientation Local par la SRL ARCEA.

15. *CREATION D'UN CONSEIL CONSULTATIF DE LA MOBILITE ACTIVE (CCMA) : MANDATURE 2024-2030 - APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil de voter la création d'un Conseil consultatif de la Mobilité Active.

16. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250026) : RENOVATION, EXTENSION ET REALISATION D'ABORDS A L'ECOLE DU PARC DE BAUDOUR - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de rénovation, extension et réalisation d'abords à l'école du parc de Baudour.

17. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250043) : RENOVATION ENERGETIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE "LA ROLLANDINE" - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de Rénovation énergétique de la bibliothèque "La Rollandine".

Notes de synthèse

18. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250053) : INSTALLATION DE CAVEAUX ET ACQUISITION DE COLUMBARIUMS, DE CAVURNES ET DE PLAQUES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'installation de caveaux et d'acquisition de columbariums, de cavurnes et de plaques.

19. *REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : ORGANISATION DU STATIONNEMENT A LA RUE EMILE LETE A SIRAULT :*

Dans la rue Emile Lété à Sirault, dans son tronçon compris entre la rue des Déportés et la RN526, il est proposé au Conseil de :

- abroger de toute mesure ayant été prise concernant le stationnement existant dans ledit tronçon
- organiser d'un stationnement en partie sur la chaussée et en partie sur le trottoir du côté impair
- interdire de stationner du côté impair.

20. *CREATION DES CONSEILS CONSULTATIFS : MANDATURE 2024-2030 :*

Suite au changement de mandature et en référence à l'article L1122-35 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il est proposé au Conseil de :
1. instituer les Conseils consultatifs, à savoir :
    - le Conseil consultatif des Ados (CdA)
    - le Conseil consultatif pour l'Inclusion de la Personne en Situation de Handicap (CCIPSH)
    - le Conseil consultatif de la Personne Immigrée
    - le Conseil consultatif communal des Aînés (CCCA).
2. remplacer l'appellation du "Conseil consultatif de la Personne immigrée" par le "Conseil consultatif de l'Interculturalité" (CCI), afin de promouvoir davantage la diversité et l'inclusion
3. fixer la composition de chaque Conseil consultatif, en fonction de ses missions et spécificités.

21. *ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : CREATION DE CLASSES MATERNELLES :*

Il est proposé au Conseil de créer, pour la période du 20 janvier au 4 juillet 2025, au niveau maternel, quatre classes à mi-temps :

- une au groupe scolaire de Sirault- Neufmaison, implantation de Neufmaison.
- une au groupe scolaire de Douvrain, implantation des Herbières.
- une au groupe scolaire de Tertre-Villerot-Hautrage, implantation de Villerot.
- une au groupe scolaire du Grand Jardin.
-

22. *ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :*

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos

Notes de synthèse